MÉDRÉ'ACT

Site internet : www.ccmontauban-de-bretagne.fr/medreac

DECEMBRE 2009 N° 16

MAIRIE ☎ : 02.99.07.23.20
Email:
mairie.de.medreac@wanadoo.fr

Lundi	9h—12h	15h—17h
Mardi	9h—12h	Fermé
Mercredi	9h—12h	15h—17 h
Jeudi	9h—12h	15h—17h
Vendredi	9h—12h	Fermé
Samedi	9h—11h30	

Réunion du conseil municipal le 1°lundi de chaque mois à 20 h

HORAIRES BIBLIOTHEQUE
· mercredi de 10 H 30 à 12 H 30 et de 14 H à 16 h 30
· vendredi de 16 h 30 à 18 H 30
· samedi de 10 H à 12 H 30
☎ 02.99.07.23.29

Saint Thomas apporte l'hiver dans ses bras

Le maire, les adjoints et les conseillers vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année

Sommaire

page 2 : Principales décisions du dernier conseil. Act'Pratique,

page 3 : USM fête ses 50 ans

Page 4 : Zoom sur l'éco-prêt

Act'agenda

☞ **Samedi 5 décembre** soirée tartiflette organisée par l'association «Season dart's» à la salle des fêtes

☞ **Week-end 4-5-6 décembre TOUT LE CANTON POUR LE TELETHON**

Vendredi 4

◊ de 18 h à 22 h : Judo / sumo à la salle des sports de Montauban

Samedi 5

◊ de 9 h à 18 h : vente de produits divers dans le hall d'Intermarché
◊ Toute l'après-midi : matchs de basket, challenge Home-trainer, tir à l'arc, animations... à la salle des sports de Landujan.
◊ à partir de 14 h : concours de pétanque en doublette autour de la salle des fêtes de Landujan.
◊ à partir de 18h30 : soirée cabaret à la salle des fêtes de Landujan avec la participation de 5 groupes. Entrée gratuite.

Dimanche 6

◊ à 9 h : Départ des marcheurs, rando. Les Chemins buissonniers, Landujan – Le Lou du Lac- Landujan.
◊ à partir de 14 h : spectacle comique à la salle des fêtes de Landujan avec « JAUSET DE L'AINTI » 2 heures de rires. Entrée 8€.

☞ **Dimanche 6 décembre** Repas des ainés organisé par le CCAS

☞ **Mardi 8 décembre** Ma vie de future Maman, réunion d'information au centre Victor Hugo de Montauban (voir détail page 2)

☞ **Mardi 8 décembre à 20 h 30** Assemblée générale de l'Association Famille Rurale à la Salle des associations

☞ **Dimanche 13 décembre** Arbre de Noël de l'école Saint-Joseph à 14 heures salles des fêtes .

☞ **Mercredi 16 décembre** Résidence des Menhirs à 17 h défilé du char illuminé du père Noël suivi du petit train entre la résidence des Menhirs et l'église.

☞ **Dimanche 20 décembre** Spectacle pour les enfants à 16 heures à la salles des fêtes. Organisation : Municipalité, comité des fêtes

☞ **Samedi 26 décembre** Tournoi de football en salle à 19 heures salle des sports.

Envois des informations avant le 20 de chaque mois. medreact@laposte.net ou secrétariat mairie

Act'Municipale Réunion du conseil municipal du 2 novembre 2009

☞ **Accessibilité : présentation et approbation du diagnostique**

Monsieur Pedron du cabinet Qualiconsult a présenté le diagnostique sur l'accessibilité de la voirie et des équipements recevant du publique (ERP). La mise en conformité des ERP doit être effectuée avant le 1° janvier 2015 et le plan de mi se en accessibilité doit être réalisé avant le 21 décembre 2009. Le conseil charge la commission accessibilité d'élaborer le plan de mise en accessibilité de la voirie avant le 21 décembre 2009.

☞ **Assainissement collectif : redevance 2010**

Le conseil a fixé les tarifs 2010 de la redevance assainissement :
part fixe : 25 €, - part proportionnelle : 2 € le m³.

☞ **Assainissement collectif : taxe de raccordement au réseau d'eaux usées**

Le conseil fixe le montant de la participation au raccordement au réseau d'eaux usées à 1200 €

BIBLIOTHEQUE

En novembre, deux rendez-vous à noter : la Médiathèque municipale a mis à disposition depuis octobre, les 10 livres de la 17e sélection du Prix Ados 2010, sélectionnés par les jeunes pendant l'été.
« Les romans de la rentrée littéraire » et des nouveautés seront à découvrir : le prix Goncourt de Marie N'Daye « Trois femmes puissantes » ou encore le roman de Gwénaëlle Aubry « Personne » qui a reçu le prix Fémina et d'autres auteurs à lire et relire.
En attendant, des nouveautés : documentaires, albums, bandes dessinées pour tous les âges et tous les goûts, sont en prêts. De nouvelles collections ont été créées comme un fonds d'albums de Petite enfance et de premiers documentaires pour les plus jeunes.
Une valise thématique musicale de CD « Sur un air de jazz » sera proposée vers mi-novembre.
Les travaux de la nouvelle médiathèque avançant à grands pas ...

Act'Pratique

MA VIE DE FUTURE MAMAN

Vous attendez un enfant. A cette occasion, vous vous posez certainement des questions sur votre santé, vos droits et vos démarches…
L'Assurance Maladie d'Ille-et-Vilaine vous invite à une réunion d'information gratuite.
Au programme :

- ☞ le suivi médical et l'hygiène de vie durant la grossesse,
- ☞ la préparation à l'accouchement,
- ☞ le choix allaiter,
- ☞ les remboursements des soins,
- ☞ les indemnités journalières,
- ☞ les congés maternité et paternité
- ☞ les allocations familiales liées à la naissance et aux modes de garde,…

Ces rencontres sont animées par une sage-femme, des représentants de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.
A Montauban-de-Bretagne, le mardi 8 décembre 2009 (de 18 h à 20 h 30)*
Centre Culturel Victor Hugo au 14, avenue de la Gare
Inscription :au 3646 (Prix d'un appel local depuis un poste fixe)
ou par mail : etapes.sante@cpam-rennes.cnamts.fr
Toutes les infos sur www.ameli.fr

Jeunes dès 16 ans

Appel de préparation à la Défense
Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser pour l'appel de préparation à la Défense entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant.

Permanences du mois à la mairie

Mme DAUGAN Conseillère Générale : jeudi 3 décembre de 14 h à 15 h

La préfecture d'ille et vilaine procède à la réquisition de personnes volontaires (à la recherche d'emploi) pouvant assurer le poste de secrétariat au centre de vaccination de Montfort (02 23 43 28 99 aux heures d'ouverture du centre).

Le centre sera ouvert :
Les lundis de 14 h à 20 h
Les mardis de 9 h à 20 h
Les jeudis de 9 h à 20 h
Les mercredis de 9 h à 20 h
Les vendredis de 9 h à 20 h
Les samedis de 9 h à 17 h

La préfecture se chargera d'indemniser les personnes disponibles
Des fiches de candidatures sont disponibles à la mairie de Médréac

Act'association

UNION SPORTIVE MEDREACIENNE (USM)

L'Union sportive Médréacienne fêtera ses 50 ans le week-end de la pentecôte le dimanche 23 mai 2010. Nous sommes de nombreux médréaciens à avoir pendant ces cinquante années porté les couleurs de l'USM. Nous vous invitons donc dés à présent à réserver cette date et à participer pour ceux qui le souhaitent à la préparation de cette fête. La prochaine réunion se déroulera à la salle des fêtes le mardi 15 décembre à 20h30. Nous sommes également à la recherche de photos, de témoignages … D'ici fin avril, dans ces colonnes nous vous retracerons toutes ces années.

Les années 1960.1970

Aujourd'hui, qui se souvient de ce qui s'est passé à Médréac le 22 février 1960 ?
«Seize personnes se réunissent à 20 h 30 au café de la poste (Relais des Menhirs) dans le but de former un comité pour la création d'une société de football dans la commune. Après délibération, l'USM a été créée et un comité a été désigné à l'unanimité dont la composition est la suivante :
Président d'honneur : Joret Lucien
Président : Raymond Omnès
Vice-Président : Jean Ménard
Trésorier : André Guitton
Secrétaire : Eugène Griffon
Dès septembre 1960, une équipe de football est engagée en 3° division départementale, elle accèdera rapidement à la promotion de 1° division. Les matches se déroulent sur le terrain de la Touche sommairement aménagé. Les vaches se chargent pendant la semaine de tondre la pelouse. Pas de vestiaires pour les joueurs, ils se changent dans l'atelier de Louis Pottier (Charron) et se lavent dans la douve à proximité. A la fin des années soixante les matches se déroulent sur le terrain d'honneur actuel. (Photo: une équipe de Médréac vainqueur d'un tournoi à la Touche)

FOOTBALL 15 H
TERRAIN D'HONNEUR

6 décembre
D2 Médréac 1 –Rennes CPB Foot 2
20 décembre
D4 Médréac 2—Romillé AS 2

BASKET

05 Déc : 19 h Séniors B Médréac-Le Verger

12 Déc : 14 h Poussines Médréac-Meillac
15 h Benjamines Médréac-Combourg
19 h Séniors A Médréac-Emeraude basket
21 h Séniors B Médréac-Guer les enfants

NUMEROS D'URGENCE SAMU 15 POLICE 17 POMPIERS 18 et 112 d'un portable
Centre Anti-poisons Rennes : 02.99.59.22.22

Act'pratique « Zoom sur le l'Eco-prêt à taux zéro »

L'éco-prêt permet de financer les travaux d'économies d'énergie et les éventuels frais induits par ces travaux afin de rendre le logement plus économe en énergie, plus confortable et moins émetteur de gaz à effet de serre.
Pour bénéficier de l'éco-prêt à taux zéro, vous devez :

- ☞ Soit mettre en œuvre un « bouquet de travaux »,(1)
- ☞ Soit atteindre un niveau de « performance énergétique globale » minimale du logement,(2)
- ☞ Soit réhabiliter un système d'assainissement non collectif par un dispositif ne consommant pas d'énergie.

Un seul éco-prêt à taux zéro peut être accordé par logement.
Ce prêt est attribué aux propriétaires, qu'ils soit occupants ou bailleurs, sans condition de ressources.
Le logement doit être une résidence principale construite avant le 1er janvier 1990.

(1)Un « bouquet de travaux » est un ensemble de travaux cohérents dont la réalisation simultanée apporte une amélioration sensible de l'efficacité énergétique du logement. Les travaux, réalisés par des professionnels, doivent être choisis dans au moins deux des catégories suivantes :

- ☞ Isolation de la toiture
- ☞ Isolation des murs dormant sur l'extérieur
- ☞ Remplacement des fenêtres et porte -fenêtres donnant sur l'extérieur et remplacement éventuel de portes donnant sur l'extérieur.
- ☞ Installation ou remplacement d'un système de chauffage (associé le cas échéant à un système de ventilation performant) ou d'une production d'eau chaude sanitaire.
- ☞ Installation d'une production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable.
- ☞ Installation d'un chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable.

(2)Les travaux d'amélioration de la performance énergétique globale du logement sont définis dans le cadre d'une étude thermique (coût entre 1000 et 2500 €) et doivent permettre de faire baisser la consommation énergétique du logement.

La banque peut prêter jusqu'à 30 000 € remboursable sans intérêt sur une période de 10 ans

	Bouquet de travaux		Performance énergétique globale	« Assainissement non collectif »
	2 travaux	3 travaux ou plus		
Plafond de l'éco– Prêt	20 000 €	30 000 €	30 000 €	10 000 €

Pour obtenir ce prêt, il faut s'adresser à votre banque.

L'éco-prêt à taux zéro est cumulable avec les aides de l'Anah et des collectivités territoriales. Il est également cumulable avec le crédit d'impôt développement durable jusque fin 2010 si le revenu fiscal de l'année n-2 n'excède pas 45 000 €.

Source : Ministère de l'Ecologie et du développement durable